



## POLITIQUE DE PLACEMENT

La politique de placement suivante s'applique à tous les magazines du portefeuille de Roularta Media.

### **1. Placements préférentiels et suppléments**

Dans les titres life-style, les premiers emplacements dans le magazine (après couverture 2) sont réservés aux formats qui occupent **2/1 pq** sans formules créatives et pour lesquels un supplément est demandé.

Les seules priorités de placements acceptées le seront pour des annonces sur lesquelles les pourcentages de suppléments effectifs sont appliqués (pourcentages d'application : voir plus loin). Des pages contenant une formule créative peuvent être placées parmi les premiers emplacements, pour des raisons techniques.

Les suppléments appliqués pour ces premiers emplacements (pas les premières pages), sont disponibles sur demande.

Au cas où une position Face Édito/Face Intro/Face Update est disponible dans un titre life-style (sous réserve d'une éventuelle modification de la maquette), alors cette position concerne une page de gauche qui est prioritaire sur les emplacements premium de 1/1 page et vient après l'emplacement des premières doubles pages. Le supplément pour cette position est disponible sur demande.

Egalement d'application chez les titres life-style, les emplacements qui suivent ces premières doubles pages et les pages Face (page de gauche), sont réservés aux formats 1/1 pq (sans formules créatives) et pour lesquels des suppléments sont payés. Des pages contenant une formule créative peuvent être placées entre les premiers emplacements, pour des raisons techniques. Les suppléments demandés pour ces emplacements sont disponibles sur demande.

**En ce qui concerne les numéros dédiés à la mode, priorité est donnée aux annonceurs du secteur de la mode pour les placements préférentiels.**

**En ce qui concerne les numéros dédiés à la décoration, priorité est donnée aux annonceurs du secteur de la décoration pour les placements préférentiels.**

**En ce qui concerne les numéros dédiés aux produits de beauté priorité est donnée aux annonceurs du secteur des produits de beauté pour les placements préférentiels.**

Des frais d'annulation (= 100% du tarif prévu) seront appliqués en cas d'annulation/de modification d'une commande concernant un emplacement préférentiel au sein des emplacements premium.

- Une option est valable 3 semaines, sauf si la date limite de réservation tombe plus tôt.

Au terme de la période de validité de l'option, le client est averti et bénéficie alors de 48 heures pour lever l'option et l'annuler ou envoyer une commande signée. Chaque nouvelle réservation qui a été précédée de l'annulation d'une option pour les mêmes emplacements, titre et date, ne sera acceptée que si nous recevons immédiatement une commande signée (une option existante ne peut donc pas être prolongée en reprenant la même option après échéance du terme de la première période).

#### ROULARTA MEDIA NV/SA

Z1 Researchpark 120 | 1731 Zellik | T +32 2 467 56 11 | F +32 2 467 57 57 | [www.roulartamedia.be](http://www.roulartamedia.be)

RPR/RPM Kortrijk/Courtrai | BTW/TVA BE 0434.278.896

ING - IBAN BE78 3850 5139 2986 - BIC BBRUBEBB | KBC - IBAN BE70 4721 0111 7125 - BIC KREDBEBB

BNP PARIBAS FORTIS - IBAN BE47 2850 3650 6280 - BIC GEBABEBB

DEXIA - IBAN BE70 5513 5261 0025 - BIC GKCCBEBB





Les réclamations au sujet d'emplacements préférentiels ne sont acceptées que si le supplément correct a été payé.

## **2. Règles pour les couvertures**

Les règles suivantes s'appliquent uniquement sur les couvertures des titres life-style.

Les annonceurs qui étaient présents sur des couvertures précédant l'année de la couverture, reçoivent une priorité pour réserver à nouveau les mêmes couvertures.

Ces annonceurs sont informés personnellement par Roularta Media début septembre de leur droit de priorité pour la réservation de couvertures. Ils reçoivent ensuite une semaine pour confirmer les couvertures concernées, en envoyant une commande signée à Roularta Media. La réservation de ces couvertures n'est valable que si nous recevons une commande signée. Les commandes réservées pour ces couvertures ne peuvent être ni annulées ni modifiées.

La réservation d'une formule créative n'a aucune préséance sur les règles ordinaires pour l'attribution des couvertures. Si le client souhaite réserver une formule créative, par exemple un gatefolder, il devra d'abord réserver la couverture pour laquelle les règles ci-dessus sont d'application.

Après la prise de contact avec les annonceurs qui bénéficient d'une priorité de réservation, les couvertures non réservées sont mises à la disposition d'autres clients.

Remarque importante : une commande réservée pour une couverture ne peut être ni annulée ni modifiée.